

MODALITÉ DE TRANSMISSION : Dossier « papier » par courrier ou mail

- Vous nous transmettez un dossier « Papier » par courrier ou par mail au format PDF uniquement. Vous ne procédez pas à la télétransmission de la déclaration fiscale.
- A réception du dossier et après vérification des documents reçus, nous procédons :
 - à la dématérialisation de la déclaration fiscale,
 - à la délivrance de l'attestation d'adhésion,
 - à la télétransmission de la déclaration fiscale et de l'attestation à la DGFIP,
 - Nous vous adressons l'accusé réception de la DGFIP, une copie de l'attestation et une fiche de synthèse de la saisie de votre déclaration n°2035 (document communiqué à titre informatif afin de permettre l'exercice éventuel d'un droit de rectification).

Check-List des documents à fournir :

Pour la délivrance de l'attestation d'adhésion au titre de l'exercice 2022, les documents suivants doivent nous être communiqués au plus tard le 17 avril 2023 :

- La liasse fiscale n° 2035 complète et **signée**,
- Les Documents Wagram 2022 dûment complétés :
 - ✓ Le tableau de cohérence de la trésorerie professionnelle si la comptabilité est tenue selon les règles « Recettes-dépenses »,
 - ✓ Le Bilan et tableau des variations si la comptabilité est tenue selon les règles de la comptabilité commerciale « Créances-dettes »,
 - ✓ L'annexe relative aux dépenses professionnelles (notamment la réintégration de la CRDS et de la partie non déductible de la CSG),
 - ✓ Le tableau de contrôle de la TVA,
 - ✓ Les renseignements 2022 à nous fournir à la page n° 5 de ces documents notamment l'information relative au contrôle fiscal.
- Les déclarations de TVA CA12 ou CA3 établies au titre de l'exercice 2022 (sauf utilisation du service ASP-TVA pour la télétransmission de ces déclarations).
- Les copies des déclarations 1330-CVAE et 1329-DEF si nécessaires.

Vous complétez les documents Wagram 2020 (au format PDF remplissable) directement sur le site internet de l'Association dans l'espace "TÉLÉCHARGEMENT" à la rubrique "Dossier Attestation".

La déclaration n° 2035, les documents Wagram 2022, les déclarations de TVA ainsi que les extraits de la comptabilité peuvent être communiqués par courrier ou par e-mail (uniquement au format PDF) à l'adresse : pen-bnc@association-wagram.fr.

Vous trouverez des précisions complémentaires relatives notamment à l'imprimé 1330-CVAE-SD et à la déclaration 2069-RCI-SD, dans un document annexe figurant dans l'espace "TÉLÉCHARGEMENT" rubrique "Dossier Attestation" de notre site internet.